

**DECISION DU MAIRE N°2025-124
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : ANIMATIONS MUSICALES « LES CONCERTS EN TERRASSES » - ETE 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (5°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre des animations musicales « Les concerts en terrasses » pour l'été 2025, des contrats sont conclus entre différents groupes et la Ville de Saint-Flour.

Article 2 : La liste des groupes, précisant leurs représentants et contenant également les dates et les lieux des concerts ainsi que les montants des prestations est annexée à la présente décision.

Article 3 : Chaque prestation sera totalement prise en charge par la Ville de Saint-Flour. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Commune. Celle-ci appellera, par convention, une participation financière des cafetiers ayant souhaité s'engager dans la programmation 2025 « Les concerts en terrasses ».

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise en Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le **7 1 JUIL. 2025**

Transmise en Sous-Préfecture
de Saint-Flour
le **10 JUIL. 2025**

Fait à Saint-Flour, le 07 Juillet 2025
Le Maire,

Philippe DELORT

LES CONCERTS EN TERRASSES - ANIMATIONS MUSICALES - juillet / août 2025

Dates	GROUPE	Contact	PART Ville de St-Flour	PART Cafetiers	TOTAL CONTRAT	LIEUX
04/07/2025	Black Jack	Jacques ANTOINE	155,00 €	225,00 €	380,00 €	LES ILES DU CANTAL
	Luidgi Rutigliano	Marc PAYSAC	225,00 €	225,00 €	450,00 €	L'ETAPE - ST-FLOUR
	Dan O Sonic	Marc PAYSAC	225,00 €	225,00 €	450,00 €	O BISTROT St-JACQUES ST-FLOUR
	Why Not Rock	Thomas BONNET	350,00 €	- €	350,00 €	LES ARCADES - St-FLOUR
11/07/2025	All in one	Thibault Gérard	155,00 €	225,00 €	380,00 €	HÔTEL DU NORD ST-FLOUR
	Mots D'amour	Chloé TRIDOT Contrat + 1 GUSO	225,00 €	225,00 €	225 + 225€ GUSO	LES ARCADES - St-FLOUR
	1+1	Yves VAREILLE	205,00 €	225,00 €	150 contrat + 280€ GUSO	L'ETAPE - ST-FLOUR
	Red Wood Factory	Antoine TELLURE	225,00 €	225,00 €	225 + 225€ GUSO	O BISTROT St-JACQUES ST-FLOUR
	We R Well	Dominique SABOT	200,00 €	- €	200,00 €	LES ILES DU CANTAL
18/07/2025	Les Z'oreilles Cassées	Dominique LACOSTE	175,00 €	225,00 €	400,00 €	O BISTROT St-JACQUES ST-FLOUR
	Black Jack	Jacques ANTOINE	155,00 €	225,00 €	380,00 €	CHEZ GRECO - ST-FLOUR
	DuoCapoutchino	Michel Ponte	225,00 €	225,00 €	200contrat+ 250€ GUSO	LES ARCADES - St-FLOUR
	Duo Vega	Franck PASSELAIGUE	225,00 €	225,00 €	450,00 €	CHEZ GENEVIEVE - St-FLOUR
08/08/2025	1+1	Yves VAREILLE Contrat + 1 GUSO	205,00 €	225,00 €	150 contrat + 280€ GUSO	CHEZ GRECO - ST-FLOUR
	Dan O Sonic	Marc PAYSAC	225,00 €	225,00 €	450,00 €	LE GALLIA - ST-FLOUR
	Chris R	Christian MERINOS	- €	180,00 €	180,00 €	LE TIRE BOUCHON - ST-FLOUR
	Serg' et Chris	Serge FOURRY	175,00 €	225,00 €	400,00 €	LA TOSCANE - ST-FLOUR
22/08/2025	Raphael James TRIO	Claudia JAMES	225,00 €	225,00 €	450,00 €	HÔTEL DU NORD ST-FLOUR
	Two Wings	Léo BROSSY	225,00 €	225,00 €	450,00 €	O BISTROT St-JACQUES ST-FLOUR
	Acoustique insomniak	Marc PAYSAC	225,00 €	225,00 €	450,00 €	CHEZ GRECO - ST-FLOUR
	DuoCapoutchino	Michel Ponte	225,00 €	225,00 €	200contrat + 250€ GUSO	CHEZ GENEVIEVE - St-FLOUR
	Luidgi Rutigliano	Marc PAYSAC	225,00 €	225,00 €	450,00 €	LES ARCADES - St-FLOUR

Décision type N° 2025-124

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 10 juillet 2025 15:26
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-124

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-124, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250710-2025-124-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-124

Objet : Animations musicales "Les Concerts en Terrasses" - Été 2025

Date de décision : 10/07/2025

Date de transmission : 10/07/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

